

Le Genevivois



...un village, une rivière, un parc!

Volume 17 no 2

Février 2022



Photo Claude Côté

Production : *Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan*
Information : *Sylvie Baril : 418-362-2078 courriel : sylviebaril@stegenevieve.ca*

Prochaine parution : *24 mars*
DATE DE TOMBÉE : *17 MARS*



Christian Gendron
Maire

**Message de la
direction générale**



François Hénault
Directeur général

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Le mois de mars est déjà à notre porte, signe annonciateur du printemps. Si vous suivez les délibérations du conseil, vous constaterez qu'encore cette année beaucoup de projets verront le jour. En ce sens, nous avons plusieurs importantes demandes de subvention qui devraient être approuvées sous peu.

Même si les réunions du Conseil reviennent en présentielles, elles seront filmées quand même. Vous pouvez toujours les visionner via notre site Internet.

Nouveauté cette année, nous devançons la période d'inscription au camp de jour d'été, et ce afin d'assurer un ratio d'encadrement suffisant dans un contexte de rareté de main d'œuvre. Nous améliorerons la formule afin de permettre aux jeunes ne participant pas au camp de jours de participer tout de même à certaines activités.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont permis la tenue de l'inauguration de la glissade et le porto-choco.



BUREAU MUNICIPAL

Horaire

Lundi au jeudi : 9 h 00 à 16 h 00

Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 sur rendez-vous
seulement

Fermé entre 12 h 00 et 13 h 00

Coordonnées

30, rue St-Charles

Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0

Téléphone : 418-362-2078

Web : www.stegenevieve.ca

Facebook: municipalité de Sainte-Geneviève
de Batiscan

Membres du Conseil

- Christian Gendron, maire : 418-362-3143
- Marie-Claude Samuel : 418-362-2223
- Daniel Bérubé : 514-966-7859
- Yanick Godon : 418-362-2963
- Benoit Magny : 819-244-7462
- Hugo Massicotte : 819-701-7920
- Roger Marceau : 418-362-0286

Maire suppléant

- Marie-Claude Samuel : février
- Daniel Bérubé : mars - avril

Services municipaux

- Bureau municipal : 418-362-2078
- Bibliothèque : 819-840-0476
- Chef pompier : 418-362-2863
- 819-691-5560
- Adjoint-chef pompier : 418-362-1321
- Urbanisme : 418-362-2078
- Poste 2257



- Léanne Bellemare 819-690-6293
- Lou Berthiaume 819-690-6293
- Gabryel Bertrand 819-269-2912
- Maïka Dubois 819-979-4633
- Mathyce Gauthier 819-362-2687
- Nathanaël Le Marois 418-362-3259



Séance ordinaire du 7 février

- Approbation des comptes du mois de janvier au montant de 186 169.27\$.
- Avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif aux roulottes.
- Avis de motion pour l'adoption relatif à un emprunt de 9 800 000\$ pour des travaux de stabilisation.
- Adoption du règlement #451 relatif à l'instauration d'une compensation pour services municipaux et permis séjour pour les roulottes.
- Adoption du projet de règlement #449 sur le code de déontologie des élus.
- Adoption du règlement no 452 pour fixer les taux des taxes et la perception.
- Adoption du règlement #453 relatif à la tarification spéciale pour services incendie.
- Remplacement de la cuve à préfiltre au coût de 5 953.80\$ plus taxes.
- Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ au coût de 964.13\$.
- Autoriser le directeur général à procéder aux affichages de postes pour les emplois saisonniers (camp de jour et travaux publics)
- Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.
- Renouvellement du contrat de travail de la coordonnatrice en loisirs.
- Mandat pour services professionnels à Génie-Cité pour le projet de réfection du rang Pointe-Trudel.
- Autoriser le directeur général à transmettre la liste des comptes en souffrance pour le non-paiement de taxes.

- Approbation des plans de construction pour le 10 rue du Ruisseau.
- Dérogation mineure acceptée pour le 20 rang Pointe-Trudel pour l'implantation d'une maison à 1.5 mètre de la ligne.
- Dépôt du suivi de l'exploitation aquifère 2021.



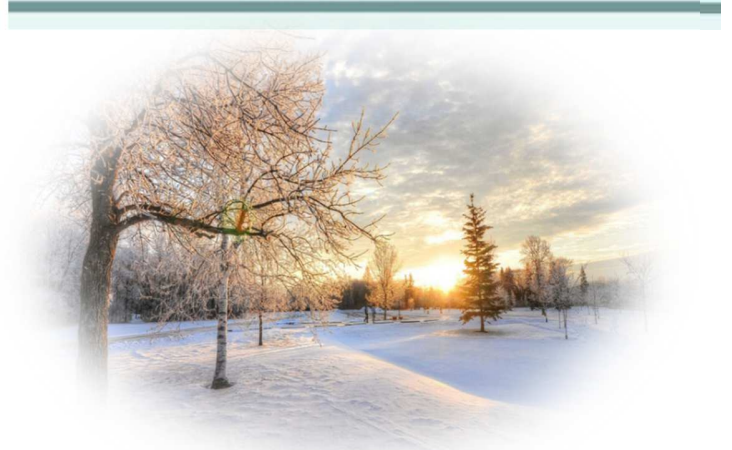
**Nouvelle
employée**

Technicienne comptable

Mme Michelle Demers

Bienvenue dans l'équipe!

**PROCHAINE RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
Lundi le 7 mars à 20 h 00**





-1h

Dans la nuit
du 12 au 13 mars
nous avançons l'heure



1^{er} versement le 22 mars



GYMNASE PISCINE



RÉOUVERTURE



La piscine et la salle de conditionnement du Tremplin sont ouvertes depuis le 14 février en respect des mesures sanitaires.

Voyez les activités vis la page WEB sous l'onglet SERVICES À LA COMMUNAUTÉ.

<https://letremplin.csduroy.qc.ca>



A. MASSICOTTE INC. FONDATION - EXCAVATION

SOULÈVEMENT DE MAISON RBQ: 8104-9421-55



TERRE • SABLE • GRAVIER
DRAIN FRANÇAIS • FOSSE SEPTIQUE

201, Rivière-à-Vellette
Sainte-Geneviève-de-Batiscan
Qc G0X 2R0

Téléphone:

418.362.3161

ENTREPÔTS Sainte-Geneviève



RÉSERVEZ VOTRE ESPACE!

- Sécuritaire
- Près des services
- Spacieux
- Intérieur/extérieur

50, chemin Rivière-à-Vellette, Sainte-Geneviève-de-Batiscan
info@entrepots-sg.com • 819 244-0126 | 819 383-4239 • www.entrepots-sg.com

À LOUER

MAISON DE VILLE CONTEMPORAINE

- AIR CLIMATISÉ
- GARAGE EN FACADE 12'X22'
- GRANDE TERRASSE INTIME 10'X21'
- DOSSERET EN CÉRAMIQUE CUISINE ET SALLE DE BAIN
- DOUCHE CÉRAMIQUE VITRÉE

Information
819-386-2356





AVIS PUBLIC

Adoption du règlement no 449-17-01-22
relatif au code d'éthique et de déontologie
des élus municipaux

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil en huis clos tenue le sept février deux mil vingt-deux, le règlement no 449-17-01-22 a été adopté.

Règlement numéro 449-17-01-22 remplaçant le règlement 409-07-05-18 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 9 février 2022.

François Hénault
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC

Adoption du règlement no 452-17-01-22
Fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice
2022 et les conditions de perception

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil à huis clos tenue le sept février deux mil vingt-deux, un règlement « Pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice 2022 et les conditions de leur perception » a été adopté.

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 9 février 2022.

François Hénault
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NO 451-17-01-22 CONCERNANT UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX ET IMPOSITION D'UN PERMIS DE SÉJOUR SUR LES ROULOTTES SITUÉES SUR NOTRE TERRITOIRE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil à huis clos tenue le sept février deux mil vingt-deux, un projet de règlement a été présenté.

Que le projet de règlement vise à imposer un permis de séjour au propriétaire/occupant d'une roulotte située sur son territoire ainsi qu'une compensation pour les services municipaux;

Que l'adoption du règlement «Concernant une compensation pour les services municipaux et imposition d'un permis de séjour sur les roulottes situées sur notre territoire» aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le lundi le 7 mars deux mil vingt-deux à la salle du Conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Le projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 9 février 2022.

François Hénault
Directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

Adoption du règlement no 453-17-01-22
relatif à la tarification spéciale relative aux services incendie

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil à huis clos tenue le sept février deux mil vingt-deux, le règlement no 453-17-01-22 a été adopté.

Que ce règlement a pour but d'instaurer une tarification spéciale relative aux services incendie.

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

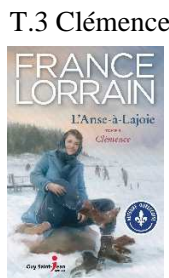
Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 9 février 2022.

François Hénault,
Directeur général et secrétaire-trésorier



Bibliothèque

L'anse à la joie/France Lajoie



Celle qui brûle
Paula Hawkins



Contrecoup
Marie Laberge



Ce que murmure le vent
Amy Harmon



L'innocence et la loi
Michaël Connelly



Les collines de Bellechasse
T.3 Alice Aline et Rosalie
Marthe Laverdière

RÈGLEMENTATION

Il est interdit de jeter ou de déposer sur les trottoirs, les rues et les terrains publics, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé.

Quiconque contrevient à cette disposition, commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 125\$ pour une première infraction.





Offre d'emploi

Manœuvre aux travaux publics

Emploi saisonnier

40 heures/semaine

6 à 8 semaines (selon disponibilité)

TÂCHES

- Nettoyer et entretenir les rues, routes et terrains publics
- Nettoyer et entretenir les locaux municipaux
- Travaux de peinture
- Seconder les employés des travaux publics
- Autres tâches connexes à la fonction

Date limite d'application
11 mars 2022

EXIGENCES

- Être présentement aux études et y retourner à l'automne prochain
- Atout : Détenir un permis de conduire probatoire ou un permis de classe 5

RÉMUNÉRATION

14,25 \$ de l'heure

Nous priorisons les résidents de la municipalité.

**Informations : Léonie Désilets,
Coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire
418 362-2078 loisirs.stegenevieve@gmail.com**

Offre d'emploi

Animateur de camp de jour

TÂCHES

- Assurer la sécurité des enfants en tout temps
- Animer des activités et stimuler un groupe d'enfants
- Participer à la planification et à l'organisation d'activités ainsi qu'aux réunions
- Accompagner et participer aux sorties et aux événements spéciaux
- Assure la propreté des lieux et le rangement du matériel d'activités
- Autres tâches connexes à la fonction



Emploi saisonnier

27 juin au 19 août 2022

40 heures/semaine, selon le besoin

Date limite d'application
11 mars 2022

**Informations : Léonie Désilets, Coordonnatrice
en loisirs, culture et vie communautaire
418 362-2078 loisirs.stegenevieve@gmail.com**

Tu vivras un été inoubliable!



Inscriptions pour le camp de jour 2022

27 juin au 19 août 2022
8 semaines
de 7 h 30 à 17 h

Plusieurs sorties et visites
sont au programme!

Sainte-Genève-de-Batiscan



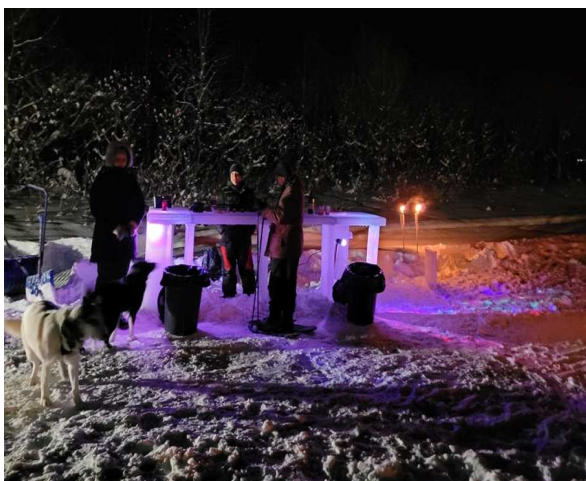
Activités et sorties pour tous!!

Plusieurs sorties du camp de jour sont offertes à tous
ainsi que quelques demi-journées d'activités spéciales au courant de l'été.



La période d'inscription est du 28 février au 31 mars.

Vous trouverez les informations et formulaire d'inscription au
www.stegenevieve.ca --- Loisirs et vie communautaire --- Camp de jour
Informations : Léonie Désilets, Coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire
418 362-2078 loisirs.stegenevieve@gmail.com



C'est le 19 février dernier que se tenait la **RANDONNÉE AUX FLAMBEAUX PORTO-CHOCO**. Cette activité a été couronnée d'un franc succès avec une ambiance exceptionnelle, ça fait du bien de se retrouver.

Ce succès n'est pas le fruit du hasard, il est principalement dû aux personnes présentes dont nos **dévoués bénévoles** qui sont les artisans de cette belle activité hivernale.



À L'AN PROCHAIN!



fadoq

Club Ste-Geneviève-de-Batiscan

AGA (Assemblée générale annuelle)

Nous vous annonçons que notre assemblée générale annuelle aura lieu le 26 avril prochain. Quatre membres du conseil d'administration sont en élection. Pour le dîner, du poulet vous sera offert gratuitement à nos frais. Bien sûr une contribution volontaire de votre part serait fort appréciée. Les membres de notre comité vous contacteront sous peu pour prendre les présences. Nous vous remercions.

ANNIVERSAIRES

Des membres ont souligné leur anniversaire en Février :

Nicole Rivard – Lucille Dubreuil – Nicole Roberge – André Cloutier et Barbara Perreault-Frigon.

BON ANNIVERSAIRE À TOUS NOS MEMBRES !



ACTIVITÉS

Nous recommencerons l'activité du **mardi après-midi le 1^{er} mars 2022 à 13h00**. Le port du masque est obligatoire et le passeport vaccinal est demandé.

Je suis toujours en attente du permis pour jouer au bingo. Dès réception, vous serez informés de la date que nous débiterons.

APPLICATION FADOQ

Vous utilisez un téléphone intelligent, vous pouvez maintenant télécharger l'application FADOQ qui vous permet d'avoir votre carte sur votre téléphone et ainsi oublier la carte de plastique et procéder au renouvellement de votre carte en effectuant le paiement par carte de crédit. Vous pouvez également aller au site internet FADOQ.CA afin d'effectuer votre renouvellement ou visiter les rabais qui s'appliquent avec votre carte.

Bienvenue au nouveau membre : *Ghislain Massicotte*

Au plaisir de se rencontrer à nouveau.

Normande Cossette, présidente 418-362-2007





1855

Grandes dates de notre histoire

pour les vieilles souches comme pour les jeunes pousses

Faire **raconter** un village • Faire **danser** un village • Faire **rêver** un village
par René Beaudoin, historien, Société historique de Sainte-Geneviève

Son Honneur le Maire

La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan a été constituée en corporation en 1855. Légalement, elle est une «municipalité de paroisse» parce que c'est le territoire de la paroisse religieuse qui a été retenu pour former le territoire de la nouvelle municipalité créée en 1855. Le régime municipal au Québec est relativement récent. À Sainte-Geneviève, si la paroisse existe depuis 1721, ce n'est que 134 ans plus tard, cinq générations plus tard, qu'on verra apparaître la municipalité en 1855. N'y avait-il rien de civil avant cette date? Était-ce le curé qui dirigeait le territoire avant 1855? Non, le territoire paroissial servait déjà de cadre à l'administration civile peu de temps après sa création en 1721. Il servait aux recensements, à la milice, à la voirie, etc. En 1855, ce que le gouvernement accorde, c'est une organisation dans laquelle les pouvoirs locaux pourront s'exercer par la population d'ici et non plus seulement par les dirigeants de toute la province. C'est une sorte de décentralisation des pouvoirs. Les municipalités deviennent alors le premier palier de gouvernement. Les premières tentatives visant à implanter le régime municipal au Québec remontent à 1840-1841 avec la création de 22 districts municipaux qui regroupent chacun une dizaine de localités. Mais l'opposition est vive partout, de sorte que les districts ont été abolis en 1845. Cette année-là, le gouvernement les remplace par des municipalités locales. Sainte-Geneviève aura donc son propre conseil, élu et composé de gens d'ici qui auront autorité sur le territoire de Sainte-Geneviève seulement. Le premier maire sera le notaire Ferdinand Filteau. Mais les municipalités locales seront abolies le 1^{er} septembre 1847 et remplacées par 46 municipalités de comté. Sainte-Geneviève sera fusionnée avec les localités environnantes pour former la *Municipalité du comté de Champlain*. Les réunions ont lieu à Sainte-Geneviève. Le premier maire, désigné par les conseillers, est J.E. Lanouette, de Champlain. En 1854, le gouvernement veut abolir ces municipalités de comté pour les remplacer à nouveau par des municipalités locales. Le conseil du comté de Champlain s'y oppose, comme d'autres au Québec. Mais ça ne suffit pas. Les municipalités de comté seront abolies et subdivisées en municipalités locales qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 1855. La *Municipalité de paroisse de Sainte-Geneviève* venait de naître. Le premier maire sera Édouard Nobert. C'est toujours la même corporation municipale qui existe encore aujourd'hui. C'était il y a 166 ans.

Parmi les 35 maires de l'histoire de Sainte-Geneviève, deux sont des femmes :
Liliane Lacoursière (1983-1985)
et Jocelyne Bronsard (2009).



La voirie à Sainte-Geneviève



Dans la municipalité de Portneuf

En 1840-1841, le gouvernement crée 22 districts municipaux dans tout le Québec. Le territoire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan est alors fusionné avec huit autres localités pour former le district municipal de Portneuf. Cette nouvelle municipalité de Portneuf va s'étendre de Champlain jusqu'à Neuville. Sainte-Geneviève pourra élire un conseiller qui siègera sur un conseil composé de dix conseillers. Le président du conseil sera Edward Hale, seigneur de Portneuf, qui, lui, est nommé par le gouverneur. Ce président, c'est le maire, mais la loi le désigne sous le mot «Gardien». On imagine facilement la surprise des notables de chez nous : «Quoi? Nous sommes regroupés avec Portneuf?» L'opposition était partout au Québec contre le découpage des districts, la taxation qui s'ajoutait, les nominations des fonctionnaires locaux par le gouverneur, etc. Les districts ont été abrogés en 1845.

Le mois prochain : L'année 1900



Faites un don - Objectif : 2500\$

pour une pièce unique du patrimoine de Sainte-Geneviève-de-Batiscan

Aidez-nous à acheter un véritable poêle coulé aux Forges de Sainte-Geneviève-de-Batiscan vers 1807. Son propriétaire est prêt à nous le vendre pour 2500\$. C'est très rare, il n'en existerait qu'un ou deux exemplaires.

Les Forges étaient une véritable industrie sidérurgique qui fabriquait de la fonte et du fer. Situées dans le rang des Forges, d'où le nom du rang, elles ont existé de 1798 à 1814. Il ne reste rien des 24 bâtiments qui composaient le site. Et jusqu'à maintenant, on croyait qu'il ne restait rien des produits ouverts qui y ont été fabriqués, comme des poêles, des marmites, des socs de charrue, etc.

Et voilà que le 9 février dernier, un collectionneur communiquait avec nous pour nous informer qu'il avait un poêle fabriqué aux Forges de Sainte-Geneviève. On peut le reconnaître par l'effigie de l'amiral Nelson sur sa porte.

Vous imaginez bien qu'à la Société historique de Sainte-Geneviève, on veut absolument l'acheter pour le ramener ici, pour qu'il devienne la propriété de toute la population de Sainte-Geneviève.

Serait-on capable de ramasser cette somme pour que la Société historique de Sainte-Geneviève-de-Batiscan puisse l'acheter? Si vous voulez faire un don, ou pour toutes vos questions, communiquez avec moi :

René Beaudoin
président de la Société historique de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
• par téléphone : 819-295-3594 (cell.)
• par courriel : renebeaudoin9@gmail.com
• par Facebook et Messenger : <https://www.facebook.com/rene.beaudoin.50>

Déjà, on a reçu des dons allant de 20\$ jusqu'à 300\$. Merci à l'avance !

**Soyez généreux
Ramenons ici un poêle unique
coulé aux Forges de Sainte-Geneviève**



MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX INC.

100 rue de la Fabrique, Sainte-Anne-de-la-Pérade, G0X 2J0, Tel: (418) 325-2120

Nos activités de retour en présence !

Cafés-rencontres

7 mars, St-Narcisse et 9 mars, La Pérade - 9h30, Au-delà du stress
21 mars, St-Narcisse et 23 mars, La Pérade - 9h30, Partage de recettes

Histoire de famille 6-12 ans

Inscriptions en mars

Prenez un moment de créativité avec votre enfant pour confectionner un livre relatant l'histoire de votre famille. À travers nos ateliers vous découvrirez l'importance de la lecture.

Papa en action

19 mars, 10h00 à 12h00, Écurie Gaetany
Places limitées, collation servie sur place.

Soirée entre Pères

Dès le 30 mars - 19h00, La Pérade, groupe ouvert

Parce que c'est important de garder le contact, viens discuter entre pères.

Explore avec papa, tous les mois

Testez nos diverses activités scientifiques et mécaniques avec vos enfants. Tous les pères participants se rendent éligibles au tirage mensuel. Pour tous les détails, suivez les pages Facebook *Papa en action MRC des Chenaux* et *Maison de la famille Des Chenaux*.

Consultez la page Facebook *Maison de la famille Des Chenaux* pour toutes les informations.



Le temps
DES SUCRES
arrive à grands pas



Service d'impôt bénévole

Sur rendez-vous seulement
418 325-3100
15 février au 15 avril 2022



Informations importantes :

- 1** Pour les résidents des municipalités de :
Ste-Anne-de-la-Pérade, Batiscan, Ste-Geneviève-de-Batiscan, Champlain
et St-Prosper.
- 2** Vous devez avoir un revenu brut pour 2021 ne dépassant pas 35 000 \$ pour
une personne seule et 45 000 \$ pour un couple ou famille monoparentale
avec un enfant. (Ajoutez au revenu un montant de 2 500 \$ par enfant
supplémentaire.) Revenus d'intérêts d'au maximum 1 000 \$.
- 3** Nous ne faisons pas de déclaration d'impôt dans les situations suivantes:
Revenu de travailleur autonome; Revenus et dépenses d'entreprise ou de
location; Dépenses d'emploi; Faillite; Personnes décédées.



Le Défi Santé, c'est quoi ?

Le **Défi Santé** (<http://www.defisante.ca/fr/comprendre-le-defi-sante/cest-quoi?app=ds>), c'est le rendez-vous annuel qui invite tous les Québécois à mettre leur santé en priorité. Concrètement, les participants s'engagent à poser des gestes simples pendant 30 jours, du 1^{er} au 30 avril, pour atteindre 3 objectifs:

<p>OBJECTIF •5•</p>  <p>Manger au moins 5 portions de fruits et légumes par jour</p>	<p>OBJECTIF •30•</p>  <p>Bouger au moins 30 minutes par jour</p>	<p>OBJECTIF •Merci•</p>  <p>Être reconnaissant de 3 choses positives chaque jour</p>
--	--	---

Ces 3 objectifs représentent des habitudes de vie gagnantes qui favorisent une meilleure santé physique et mentale et qui contribuent à prévenir certaines maladies chroniques, dont le diabète et les maladies du cœur.

Le Défi Santé, c'est non seulement un engagement personnel, mais aussi un mouvement collectif avec :

- des milliers de participants aux quatre coins du Québec qui s'activent en même temps et la très dynamique communauté sur Facebook et Instagram... De quoi s'inspirer!
- des centaines de municipalités qui soutiennent leurs citoyens dans l'adoption d'un mode de vie sain.
- des milieux de travail qui encouragent leurs employés à s'activer à leur santé.

Consultez le site Internet du **Défi Santé** (<http://www.defisante.ca/fr/comprendre-le-defi-sante/cest-quoi?app=ds>)!



© Félix Renaud

Culture DES Chenaux

Damien Robitaille

Dé-confiné

27 avril à 20 h
Ouverture des portes : 19 h 30

Salle Denis-Dupont
à Sainte-Geneviève-de-Batiscan

Coût des billets : **35 \$**
En vente sur lepointdevente.com

Spectacle solo

Pendant la longue période de confinement, Damien Robitaille a offert plus de 100 chansons du jour à son public via les réseaux sociaux. Au piano, à la guitare, à la batterie, la pandémie nous a fait découvrir un véritable *Homme-Orchestre*. Le voici enfin dé-confiné afin de présenter ses plus grands succès devant un vrai public.

* L'événement aura lieu en fonction des mesures sanitaires en vigueur. Passeport vaccinal obligatoire.

@Culture des Chenaux



PROGRAMMATION MARS 2022

Formation « Aider l'autre sans se perdre »

Un des grands défis de l'aidant consiste à prendre soin d'un proche tout en tenant compte de ses propres besoins. D'ailleurs, comment soutenir une personne vulnérable si l'on est à bout de souffle ? Il importe donc d'identifier les pièges de la résonance émotionnelle, de l'évitement et du stress du sauveur afin de les éviter. Ces ateliers visent à vous outiller pour devenir un accompagnant serein et rassurant. Pour proches aidants seulement.

Les vendredis 4, 11, 18 et 25 mars

De 13h30 à 15h30 en virtuel



*Inscription obligatoire | Places limitées

Vous devez pouvoir être présent aux 4 rencontres pour participer.

Écrivez-nous à

inscriptionsaidants@hotmail.com.

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS

Café-rencontre « Quotidien du proche aidant »

Ces rencontres (indépendantes l'une de l'autre) se veulent un lieu de partage et d'apprentissage pour les proches aidants. Plusieurs sujets seront abordés en lien avec vos inquiétudes et votre réalité de proche aidant. Vous aurez l'occasion d'échanger et de vous outiller en toute confiance. Les thèmes seront choisis selon les besoins des participants présents.

Les lundis à 9h30

Le 7 mars à Ste-Thècle au local 213

Le 14 mars à St-Luc-de-Vincennes (2^e étage)

Le 21 et 28 mars en virtuel

(# réunion zoom 206 588 1781)



L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS

Café-jasette

Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager entre aidants autour d'un breuvage offert. Vous aurez la chance d'échanger sur plusieurs sujets et de faire de belles rencontres.



Mardi le 22 mars à 13h15

St-Luc-de-Vincennes (2^e étage)

Jeudi le 24 mars à 13h15

Ste-Thècle (217)

Aider sans s'épuiser « L'humanité dans les soins »

Durant cet atelier portant sur l'humanité, nous aborderons la situation de vulnérabilité dans laquelle peut se retrouver une personne aux prises avec des problèmes de santé et de la délicatesse nécessaire au maintien de son respect et de sa dignité.

Mardi le 29 mars à 13h15

St-Luc-de-Vincennes (2^e étage)

Jeudi le 31 mars à 13h15

Ste-Thècle (217)



Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan
Contactez-nous pour vous inscrire au 1 855 284-1390 (sans frais)
Ste-Thècle: 301, rue St-Jacques (local 207)
St-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2^e étage)





MISE EN GARDE – Prévention de la Fraude

La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour vous prémunir d'une fraude et appelle à votre vigilance lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant «conseiller», «enquêteur» ou autre représentant soi-disant du gouvernement ou si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide, confirmez la situation en parlant à d'autres proches.

- **On vous demande de confirmer ou de donner vos informations personnelles et bancaires? Méfiez-vous.** Ne donnez aucun renseignement personnel ou bancaire au téléphone. Les fraudeurs peuvent débiter leur appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des renseignements déjà en sa disposition. Leur but ? Vous mettre en confiance!
 - **Raccrochez.** Prenez un moment de recul. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée. Ne rappelez jamais à un numéro de téléphone transmis par votre interlocuteur.
- **Votre afficheur indique un « numéro de téléphone officiel »?**
 - **Ne supposez JAMAIS** que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact, il pourrait être TROMPEUR. Les fraudeurs utilisent des logiciels ou des applications pour vous tromper leurs victimes. Le numéro de l'appel peut également être masqué.
 - **Un courriel provenant d'un fournisseur de services (électricité, impôts, etc)** peut aussi être frauduleux si on vous demande de mettre à jour vos informations. Dans ce cas, ne répondez pas au courriel et appelez la compagnie en question pour vérifier.
- **On vous presse d'acheter des cartes-cadeaux pour collaborer à l'enquête OU d'effectuer un transfert d'argent OU encore on vous demande de remettre vos cartes dans une enveloppe en raison de la pandémie?**
 - **Refusez.** N'ayez pas peur de dire non et raccrochez. Les fraudeurs peuvent hausser le ton, se montrer insistant ou recourir à des fausses menaces (vous mettre en état d'arrestation) pour obtenir votre coopération. Gardez en tête qu'aucun organisme gouvernemental n'emploie de ton menaçant ou n'effectue une pression induue pour de telles demandes.
 - **Méfiez-vous** si un membre de la famille vous demande de l'argent de façon urgente et vous fournit des instructions sur la manière de lui envoyer le montant. Les fraudeurs peuvent demander à la personne d'acheter des cartes iTunes ou autres cartes prépayées et ensuite de leur fournir les codes de ces cartes.

POUR SIGNALER UNE FRAUDE OU DEMANDER DE L'AIDE

- **Communiquez avec la Sûreté du Québec** au 310-4141 ou *4141 (cellulaire) ou communiquez avec votre service de police local.
- Signalez la fraude ou la tentative de fraude au Centre antifraude du Canada: 1 888 495-8501.



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 <i>La relâche</i>	2 <i>La relâche</i>	3 <i>La relâche</i>	4 <i>La relâche</i>	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
-1h						
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



Tout le territoire sauf :



Cueillette des ordures ménagères du 360 au 420 rang Côté Sud seulement



Séance du conseil



Cueillette des ordures ménagères du 432 au 541 rang Rivière-à-la-Lime seulement

Récupération



Pleine Lune



Bibliothèque (*mercredi* de 18 h 30 à 20 h 00)



Dimanche 10 h 45



Âge d'Or



1^{er} versement de taxes municipales